Le Berry Républicain, 4 octobre 2010

Date : 04/10/2012
Pays : FRANCE
Edition : Bourges
Page(s) : 1
Rubrique : FDJ_Cher - BOURGES
Diffusion : (29249)
Périodicité : Quotidien

LE BERRY REPUBLICAIN

Mots : 507

L'avenir des polices municipales

Deux sénateurs, dont un du Cher, ont remis un rapport d'information sur les polices municipales, hier matin, à Paris.

François Pillet, un des deux sénateurs du Cher (DVD, rattaché au groupe UMP au Sénat), a dévoilé hier matin, au palais du Luxembourg (le siège du Sénat, à Paris), un rapport d'information sur la police municipale. « Ou plutôt les polices municipales, précise d'emblée le maire de Mehun-sur-Yèvre lors d'une conférence de presse qui a rassemblé une quinzaine de journalistes. Il est impossible de comparer la police municipale de petites communes qui comptent un, deux ou trois policiers municipaux à celle des métropoles, qui en ont parfois plus de cinq cents avec les agents de surveillance de la voie publique (ASVP, chargés principalement du stationnement, NDLR). »

Corédigé par François Pillet et son confrère socialiste René Vandierendonck, sénateur du Nord, ce rapport d'information a abouti à vingt-cinq propositions. Ce travail a duré un an et nécessité, en plus de nombreuses auditions et de déplacements, l'étude de 1.849 questionnaires remplis par des maires (l'ensemble des 3.935 collectivités ayant une police municipale ont été sollicitées ; un peu moins de la moitié ont répondu). « Nous (René Vandierendonck et lui) sommes totalement d'accord sur les vingt-cinq propositions », assure François Pillet. « Depuis deux ans, tous nos rapports d'information sont confiés à un sénateur de la majorité et un de l'opposition, souligne Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret (Parti socialiste), président de la commission des lois. Cela donne une certaine crédibilité à ces travaux. »

Le rôle de la police municipale a été au coeur de la réflexion des deux sénateurs. « Ce qui domine dans toutes les polices municipales, qu'elles appartiennent à des communes grandes, petites, rurales, urbaines, de gauche ou de droite, c'est la peur du désengagement de l'État au niveau des effectifs de la police nationale et de la gendarmerie, lâche René Vandierendonck. La peur que les polices municipales deviennent un service municipal palliatif. »

Quatre des vingt-cinq propositions du duo Pillet-Vandierendonck visent ainsi à améliorer la coopération avec les forces nationales. Via des « conventions de coordination » définissant avec précision « le rôle spécifique de la police municipale » (lire par ailleurs). « Il faut savoir qui fait quoi et que chacun reste dans ses missions », précise François Pillet. Le sénateur du Cher regrette un « glissement » de la police municipale vers la police nationale ou la gendarmerie. « Prenons l'exemple des sorties d'école, ajoute-t-il. Autrefois, c'était les policiers ou les gendarmes qui s'en chargeaient. Après, c'est passé aux policiers municipaux, puis aux ASVP et maintenant, ce sont les papys et les mamies trafic »

Les deux rapporteurs ont fait « un choix clair », disit René Vandierendonck : ils sont contre « une extension des prérogatives judiciaires des policiers municipaux ». Ils appellent en revanche à la création d'une « police territoriale », qui « se substituera à la police municipale » et intégrera les ASVP et les gardes champêtres.

Que deviendra ce rapport ? S'ajoutera-t-il à la longue liste des travaux parlementaires n'ayant jamais servi à rien ? « Ce rapport, que nous pensons objectif, est maintenant à disposition du gouvernement », conclut François Pillet.

Geoffroy Jeay
geoffroy.jeay@centrefrance.com

Tous droits de reproduction réservés

Phoca PDF